

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 102 (1976)  
**Heft:** 4: SIA spécial, no 1, 1976: Galerie technique et galerie d'eaux pluviales, Genève

**Artikel:** Galerie technique et galerie d'eaux pluviales, Genève  
**Autor:** Rédaction  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-72913>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Galerie technique et galerie d'eaux pluviales, Genève

*Dans les difficultés actuelles de la construction et du génie civil, on attend des pouvoirs publics des mesures propres à atténuer les rigueurs d'un redimensionnement — certes nécessaire — dont la brutalité a surpris tout le monde. Contrairement à une opinion répandue même parmi les plus hauts responsables de notre pays, l'équipement de la Suisse est loin d'être terminé. On peut même dire qu'il a accumulé un certain retard du fait du boom extraordinaire de la construction, qui a mobilisé les énergies dans un secteur particulièrement rentable.*

*Aujourd'hui, c'est avec une attention accrue que l'on sonde les besoins des collectivités et il n'est pas de tâche, si modeste soit-elle, qui ne bénéficie de la sollicitude d'un grand nombre d'intéressés. Juste retour des choses, mais aussi occasion de combler un retard aux plus justes conditions. Il est toutefois du devoir des autorités de veiller à ce que les mandats qu'elles confient le soient à des conditions établies selon des critères économiques sains. En profitant*

*d'offres faites en dessous du seuil de rentabilité, la Confédération, les cantons ou les communes rendraient un très mauvais service aussi bien à l'ensemble des branches concernées qu'à la collectivité.*

*L'important ouvrage que nous présentons dans ce numéro — et sur lequel nous reviendrons encore — est un excellent exemple de ces équipements dont l'absence a été et continue d'être une source de désagréments pour nombre de concitoyens tout en occasionnant à la collectivité des frais parfaitement imprudentifs, et dont la réalisation procure du travail à quantité d'entreprises. Dans le cas particulier, il sied de relever l'excellence d'une solution qui a permis de répondre aux besoins de services divers en regroupant les moyens de façon rationnelle. De plus, les Genevois seront particulièrement reconnaissants aux différents services concernés d'avoir accepté une solution hardie évitant toute entrave à la circulation et toute nuisance aux riverains du tracé de l'ouvrage.*

(Rédaction)

## Historique, buts et contraintes

par le Département des travaux publics, Genève

### 1. Introduction

La période de forte expansion de cette dernière décennie s'est traduite, pour la ville de Genève, par une urbanisation rapide des quartiers périphériques, réservés jusqu'alors à l'habitat individuel dispersé.

Cette transformation de l'occupation du sol a eu pour conséquence une augmentation considérable des surfaces imperméables. Le régime d'écoulement des canalisations existantes s'en est trouvé complètement perturbé et les pluies de forte intensité provoquèrent régulièrement des mises en charge de collecteurs avec toutes les conséquences fâcheuses qui en découlent.

Cette situation se manifestait particulièrement sur la rive droite du lac où le développement de nouveaux quartiers, au nord d'une ligne qui va des Charmilles à l'ONU, provoquait à chaque orage de graves inondations d'immeubles notamment à la Servette, au Grand-Pré et à Montbrillant.

Les deux principaux exutoires de la rive droite, le nant des Grottes, situé en partie sous les immeubles du Grand-Pré, et le collecteur de la rue de Montbrillant, situé au nord de la gare de Cornavin, furent l'objet de réfections ces dernières années, mais leur section n'a pu être augmentée. Ces deux ouvrages traversent ou jouxtent le quartier des Grottes qui sera complètement reconstruit, sur les plans urbanistique et structurel, au cours des dix à vingt prochaines années.

Les inondations qui ne cessaient de s'aggraver ont conduit le Département des travaux publics à réétudier complètement, dès 1965, le problème de l'évacuation des eaux pluviales de la rive droite.

Pour décharger le réseau d'égouts existant, deux solutions se présentaient :

- a) la reconstruction des collecteurs sous-dimensionnés ;
- b) la construction d'une galerie d'évacuation à grande profondeur, avec création de déversoirs d'orage, aux points de concentration des égouts existants (place des Nations et rue Schaub) et établissement d'un régime séparatif pour la région Moillebeau - la Tourelle.

### 2. Solution choisie

Après une étude comparative approfondie prenant en considération les éléments techniques et économiques, c'est la solution d'une galerie à grande profondeur qui a été retenue. Ce choix a été dicté par la dimension des ouvrages qui devront évacuer, selon les tronçons, des débits de l'ordre de 18 à 54 m<sup>3</sup>/seconde, conduisant à des diamètres bruts de canalisation de 3,50 m. Il était donc exclu de réaliser de tels ouvrages dans les artères principales sans fermer celles-ci à la circulation pendant de nombreux mois. De plus, la présence dans le sous-sol des routes d'un réseau particulièrement dense de conduites des services publics aurait nécessité des travaux considérables de déplacement des conduites provoquant une augmentation importante des dépenses à charge de la collectivité. D'autre part, il est évident que de tels travaux en surface auraient perturbé grandement le trafic et l'activité commerciale et nui à la tranquillité des habitants. La galerie projetée devant traverser toute l'importante zone urbaine de la rive droite, une des préoccupations majeures du Département des travaux publics a été d'examiner la possibilité de réaliser, conjointement avec cet ouvrage, une galerie technique, dont les équipements devaient permettre de desservir en énergie, eau, téléphone, etc., toute la région traversée et assurer également les liaisons ou des